Nations Unies S/2004/40



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 janvier 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 16 janvier 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 22 de la section B de la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 2003, concernant le Libéria, dans lequel le Conseil m'a prié de créer, en consultation avec le Comité créé par ladite résolution, et pour une période de cinq mois, un groupe d'experts de cinq membres au maximum chargé d'effectuer une mission d'évaluation au Libéria et dans les États voisins pour enquêter sur le respect, et les violations éventuelles, des mesures visées aux paragraphes 2, 4, 6 et 10 de la section B de la résolution, y compris les violations dans lesquelles pourraient être impliqués des mouvements rebelles et des pays voisins, et d'établir à ce sujet un rapport comprenant tous les renseignements susceptibles d'aider le Comité à désigner les personnes visées au paragraphe 4 de la section B de la résolution et indiquant les diverses sources, telles que les ressources naturelles, de financement de l'acquisition illicite d'armes; et d'évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés aux paragraphes 5, 7 et 11 de la section B de la résolution ont été atteints.

Je vous informe donc que, compte tenu des demandes formulées dans la résolution 1521 (2003), tendant notamment à ce que je tire parti, autant que possible, des compétences des membres du Groupe d'experts créé par la résolution 1478 (2003), j'ai nommé les cinq experts suivants :

1. M. Arthur Gregory Blundell (Canada)
2. M. Atabou Bodian (Sénégal)
3. M. Damien Callamand (France)
4. M. Caspar Fithen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
5. M. Tommy Stephen Garnett (Sierra Leone)

J'ai désigné M. Bodian président du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-21184 (F) 190104 190104